



TABLEAU DES USAGES AUTORISÉS

Usages homologués	Cultures	Cibles	Doses	Stade d'application	Nombre d'applications max / an	Délai avant récolte
Avoine – Trt Part Aer - Oïdiums	Avoine	Oïdiums	1,2 L/ha	BBCH 31 – 49	1	F
Avoine – Trt Part Aer - Rouille		Rouille couronnée	1,2 L/ha	BBCH 31 – 49	1	F
Blé – Trt Part Aer - Fusariose à microdochium	Blé, triticale, épeautre	Fusariose à microdochium	1,5 L/ha	BBCH 31 – 69	1	F
Blé – Trt Part Aer - Fusariose		Fusarioses	1,5 L/ha	BBCH 31 – 69	1	F
Blé – Trt Part Aer - Oïdiums		Oïdiums	1,5 L/ha	BBCH 31 – 69	1	F
Blé – Trt Part Aer - Rouille		Rouilles	1,5 L/ha	BBCH 31 – 69	1	F
Blé – Trt Part Aer - Septoriose		Septorioses	1,5 L/ha	BBCH 31 – 69	1	F
Orge – Trt Part Aer - Helminthosporiose	Orge	Helminthosporiose et ramulariose	1,2 L/ha	BBCH 31 – 49	1	F
Orge – Trt Part Aer - Oïdiums		Oïdiums	1,2 L/ha	BBCH 31 – 49	1	F
Orge – Trt Part Aer - Rhynchosporiose		Rhynchosporiose	1,2 L/ha	BBCH 31 – 49	1	F
Orge – Trt Part Aer - Rouille		Rouilles	1,2 L/ha	BBCH 31 – 49	1	F
Seigle – Trt Part Aer - Rhynchosporiose	Seigle	Rhynchosporiose	1,2 L/ha	BBCH 31 – 49	1	F
Seigle – Trt Part Aer - Rouilles		Rouilles	1,2 L/ha	BBCH 31 – 49	1	F

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>
 NUFARM SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

MODE D'ACTION

NEBRASKA[®] NEO est un fongicide qui associe les propriétés complémentaires du tébuconazole de la famille des triazoles à celles du prochloraze de la famille des imidazoles. Doté de propriétés systémiques et translaminaires, il agit sur les principales maladies du pied, des feuilles et des épis des céréales en inhibant la biosynthèse de l'ergostérol.

SÉLECTIVITÉ

Sur blé, l'application du produit peut dans certaines conditions engendrer des ponctuations sur le feuillage sans pour autant altérer le rendement. En cas de stress hydrique marqué et de fortes amplitudes thermiques, éviter de traiter les blés mal implantés et en situation de sols séchant.

CONDITIONS D'APPLICATION

Sur blés, seigle et triticales : application aux stades redressement - montaison et épiaison - floraison.
 Sur orges d'hiver et de printemps, sur avoine : application sortie dernière feuille – sortie des barbes.

MÉLANGES EXTEMPORANÉS

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Remplir le pulvérisateur à moitié et mettre l'agitation en marche. Introduire la dose voulue de **NEBRASKA[®] NEO** et compléter d'eau.
 Volume d'eau : 100 à 400 L/ha. Consulter également le paragraphe Précautions générales.

AMM: 2170757

Composition: 133 g/L de tébuconazole + 267 g/L de prochloraze

Formulation: Emulsion aqueuse (EW)



Fongicide céréales

NEBRASKA® NEO



PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, NUFARM SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées. Stocker entre 0 et 40°C.

PROTECTION DE L'OPÉRATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	MÉLANGE/ CHARGEMENT	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		APPLICATION AVEC PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS		NETTOYAGE		
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables	À usage unique**	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables***	
EPI VESTIMENTAIRE 65 % polyester / 35 % coton >= 230 g/m ² + traitement déperlant*	EPI vestimentaire			EPI vestimentaire		
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1	EPI partiel			EPI partiel		
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)						

*Ce vêtement préconisé peut être remplacé par tout autre EPI vestimentaire de niveau C1, évalué selon la norme ISO 27 065 : 2017/CEN/TC162

** dans le cas d'un tracteur avec cabine et d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine

***dans le cas de contact avec la culture traitée

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

ÉLIMINATION DU PRODUIT, DE L'EMBALLAGE

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.



Fongicide céréales

NEBRASKA® NEO

EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

IMPORTANT

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



DANGER

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



P102: Tenir hors de portée des enfants.

P201: Se procurer les informations avant utilisation.

P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501: Eliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.



Délai de réentrée: 48 heures

Spe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

EUH208: Contient du 2-éthyl hexyl lactate. Peut produire une réaction allergique.

Nufarm S.A.S

28 boulevard Camélinat 92230 Gennevilliers

Tél. 01 40 85 50 50 - Fax. 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

Nufarm SAS - 28 bd Camélinat 92230 Gennevilliers - tel: 01 40 85 50 50 - fax: 01 47 92 25 45. www.nufarm.com - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.



Grow a better tomorrow

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.